



Corporation Municipale St-André d'Acton

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ D'INSTALLATION SEPTIQUE

Nom _____
Adresse 345 route 116
Propriété (cadastre ou N° civique) 957-1 20-345

À la suite des inspections effectuées sur la propriété ci-haut mentionnée, l'autorité municipale certifie que l'installation septique qui y a été construite est conforme à la réglementation municipale et provinciale actuellement en vigueur.

Les détails de construction et les rapports d'inspection ont été déposés au dossier de votre propriété dans les archives municipales.

Toute modification à l'installation septique devra, au préalable, avoir reçu l'autorisation municipale écrite nécessaire. Tout agrandissement du bâtiment desservi par l'installation septique nécessitera la réouverture du dossier et une évaluation de la capacité de celle-ci.

Vidanges de la fosse	
<input type="checkbox"/>	à tous les 4 ans
<input checked="" type="checkbox"/>	à tous les 2 ans
<input type="checkbox"/>	à chaque année
<input type="checkbox"/>	au besoin

Émis à St-André d'Acton le 03/10 19 87

Léo Paul Parent
(INSPECTEUR MUNICIPAL)